LETTRE DE SUIVI DE L'ACTUALITÉ POLITIQUE

*Mise à jour 15 avril 2019 * N° 27*

Lettre rédigée par le service des politiques d'inclusion de la DDA-PI en lien avec la commission du CA « défense et promotion des droits et libertés »

SOMMAIRE

POLITIQUE GÉNÉRALE **2**

Grand débat national *2*

POLITIQUE DU HANDICAP **3**

Conférence nationale du handicap (CNH) *3*
Grand âge et autonomie *4*

MOBILITÉ **5**

Projet de loi d'orientation des mobilités *5*

SANTÉ **5**

Projet de loi santé *5*
Comité interministériel pour la Santé *6*
Nouvelle convention des chirurgiens-dentistes *7*

AIDANTS **8**

Proposition de loi visant à favoriser la reconnaissance des proches aidants *8*

SCOLARISATION **8**

Commission d'enquête sur l'inclusion des élèves handicapés dans l'école et l'université de la République *8*

DROIT - JUSTICE **9**

Loi de programmation 2018-2022 et de la réforme pour la justice *9*
Mission d'information sur la lutte contre les infractions sexuelles sur mineurs *9*

ENFANCE **10**

Protection de l'enfance *10*
Revenu universel d'activité (RUA) *11*
Réforme des retraites *11*

EMPLOI **12**

Concertation sur l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (OETH) *12*

EUROPE ET INTERNATIONAL **12**

Informations du CFHE *12*
Conférence des ministres européens du handicap *13*
Grève mondiale des jeunes pour le climat *13*
Réclamation collective auprès du Comité européen des droits sociaux *13*

CALENDRIER PRÉVISIONNEL **14**

POLITIQUE GÉNÉRALE

Grand débat national *Synthèse nationale du 8 avril et communication du 1er ministre le 9 et 10 avril au Parlement.*	**Le 8 avril, le 1er ministre a présenté une restitution du Grand débat.** Dans son discours, le Premier ministre a notamment cité **la santé** comme l'une des thématiques qui sans être proposée au débat en a émergé, et qui devra être « entendue ». Il a également souligné l'exigence de « fraternité, de proximité, de lien quotidien » qu'ont exprimé les Français et la nécessité d'« **adapter nos services publics pour qu'ils redeviennent des points de contact** », de « déployer une culture de la simplicité », de « rechercher moins des normes que des solutions où le service à l'usager doit primer ». Enfin, le Premier ministre, comme les deux ministres co-animateurs du Grand débat, **ont salué le travail engagé par les organismes représentatifs et le monde associatif** pour favoriser la participation du plus grand nombre au Grand débat. Le Président de la République doit présenter les premières orientations issues de ce Grand débat le 15 avril.
	POSITIONS ET ACTIONS D'APF FRANCE HANDICAP **Le handicap a été cité dans la plupart des synthèses des contributions et pendant la restitution elle-même ce dont nous nous réjouissons**, sur des sujets divers (accessibilité, pouvoir d'achat, scolarisation, logement), avec mise en lumière de la demande de revalorisation de l'AAH. La déclaration du Premier ministre à l'Assemblée nationale a été l'occasion pour celui-ci de rappeler que la politique du handicap fait partie des priorités de ce Gouvernement. **Nous serons attentifs aux suites qui seront données à ces paroles dans l'annonce des mesures par le Président de la République** en avril. A noter qu'**APF France handicap est citée à plusieurs reprises** dans le tableau récapitulatif des comptes rendus des réunions locales, à travers la mobilisation du réseau sur le territoire.
Pour en savoir plus ☞	▪ Synthèses des contributions au Grand débat : [cliquez ici] ▪ Vidéo de la restitution du 9 avril : [cliquez ici] ▪ Déclaration du Premier ministre à l'Assemblée nationale : [cliquez ici] ▪ Comptes rendus des réunions locales : [cliquez ici]

POLITIQUE DU HANDICAP

Conférence nationale du handicap (CNH) *Janvier-juin 2019*	Les travaux autour de la Conférence nationale du handicap qui s'achèvera en juin prochain se poursuivent, à travers principalement la mise en œuvre de cinq grands chantiers nationaux dont : • **Rénovation PCH** : parmi les sujets cruciaux abordés récemment au sein du groupe de travail on trouve les activités ménagères, la défiscalisation de la PCH dédommagement, les contrôles d'effectivité de la PCH… • **AEEH et PCH pour enfants** : les réflexions autour d'une réforme de l'AEEH et d'une évolution de la PCH pour enfants se poursuivent sans pour autant arrêter pour le moment une position bien distincte. • **Fonctionnement, pilotage et gouvernance des MDPH** : à ce jour les travaux sont très axés sur les moyens de fonctionnement des MDPH et insuffisamment sur les publics accueillis et les parties prenantes parmi lesquelles les associations. • **Evolution du CNCPH** : un séminaire de 3 jours, animé par le député Thierry Michels et avec des représentants du CNCPH, vient de se tenir pour élaborer une évolution de la composition et du fonctionnement du CNCPH.
	MOBILISATION APF FRANCE HANDICAP APF France handicap participe activement à ces groupes de travail et continue de porter ses positions notamment sur : • L'évolution de la PCH : **APF France handicap défend le caractère personnalisé de la PCH (évaluation et réponse)** et **nous nous positionnons contre la forfaitisation et déplorons avec force l'insuffisance des moyens financiers** dégagés pour une évolution réelle du droit à compensation. Sur ce sujet, le Comité d'entente vient d'adresser ses positions. • L'évolution de l'AEEH et PCH enfants : **APF France handicap se mobilise contre la suppression du droit d'option** entre AEEH et PCH pour enfants **et le projet de soumettre ces prestations à condition de ressources** ; L'association défend l'élargissement de la PCH aux **compensations nécessaires aux parents en situation de handicap** : prestation personnalisée et individualisée, qui serait accordée dès le projet de parentalité et jusque bien après les 7 ans de l'enfant ; Dans le cadre de labellisation CNH, APF France handicap a présenté plusieurs projets nationaux et locaux qui ont été retenus et présentés sur le site de la CNH (les projets sont inscrits au fil de l'eau des labellisations).
Pour en savoir plus ☞	▪ Site du gouvernement sur la CNH : [cliquez ici] ▪ Liste des projets labellisés : [cliquez ici] ▪ Positions du comité d'entente sur la PCH : [cliquez ici] ▪ Proposition du Comité d'entente sur le CNCPH : [cliquez ici]

Grand âge et autonomie *Remise du rapport Libault le 28 mars.* *Un projet de loi attendu cet automne*	Le 28 mars a été remis à la Ministre de la Santé Agnès Buzyn le rapport issu de la concertation Grand âge et autonomie pilotée par Dominique Libault. Suite à ce rapport, un **projet de loi est attendu à l'automne** avec pour objectif de « passer de la gestion de la dépendance au soutien à l'autonomie ». De nombreuses mesures proposées vont dans le sens d'un **rapprochement avec le régime du handicap**. Ce rapport indique qu'il est « souhaitable que le **risque de perte d'autonomie** intégré dans le champ des lois de financement de la sécurité sociale « couvre l'ensemble du champ de l'autonomie, handicap et grand âge ». Le rapport propose par ailleurs plusieurs mesures telles que : **décaler la barrière d'âge** entre la PCH et la prestation destinée aux personnes âgées en relevant la limite d'âge à 65 ans ; **réformer le mode de financement des services d'aide et d'accompagnement à domicile** (SAAD) ; **indemniser le congé de proche aidant**.
	POSITIONS ET ACTIONS D'APF FRANCE HANDICAP **Grâce à la forte mobilisation des associations (et notamment APF France handicap)** depuis l'automne, le sujet du handicap a été pris en compte dans la concertation – ce qui n'était pas le cas à son lancement – et a été intégré dans le rapport de conclusion remis à Agnès Buzyn.
Pour en savoir plus ☞	▪ Rapport issu de la concertation « Grand âge et autonomie » : [cliquez ici] ▪ Synthèse APF France handicap du rapport : [cliquez ici]

MOBILITÉ

Projet de loi d'orientation des mobilités *Adopté en 1ère lecture au Sénat le 2 avril*	Présenté en Conseil des ministres le 26 novembre, le projet de loi vient d'être adopté en première lecture au Sénat le 2 avril. Il a été transmis dans la foulée à l'Assemblée nationale pour la poursuite de l'examen parlementaire. Parmi les mesures initiales du projet de loi en faveur de la mobilité des personnes en situation du handicap : - la **gratuité** ou une **politique tarifaire préférentielle pour les accompagnateurs** dans les transports publics ; - **l'accessibilité des places de stationnement** comportant des **bornes de recharge électrique** pour les personnes à mobilité réduite ; - la publication des **données relatives à l'accessibilité des services et des parcours**.
	POSITIONS ET ACTIONS D'APF FRANCE HANDICAP **Grâce à la mobilisation forte et de longue date d'APF France handicap, deux avancées majeures** en faveur de la mobilité des personnes en situation de handicap ont été adoptées par les sénateurs en première lecture par l'intermédiaire d'amendements proposés par APF France handicap : • Désormais, **tout critère d'appartenance territoriale à l'autorité organisatrice pour accéder au transport à la demande s'avère proscrit**, afin de garantir la liberté d'aller et de venir aux personnes à mobilité réduite. Cet amendement a été porté et a reçu le soutien du Gouvernement. • **Un numéro unique d'appel national** est créé pour la réservation et l'accompagnement des personnes à besoins spécifiques dans le transport ferroviaire. Également, les sénateurs ont voté pour la remise avant le 30 juin 2021 par les régions d'un **rapport d'étape sur la mise en œuvre des schémas directeurs d'accessibilité-agenda d'accessibilité programmée** de tous les services de transports publics existants sur leur territoire, au Ministre des transports, à la délégation ministérielle à l'accessibilité et au CNCPH (Conseil National Consultatif des Personnes Handicapées).
Pour en savoir plus ☞	▪ Projet de loi d'orientation des mobilités : [cliquer ici] ▪ Propositions d'amendements APF France handicap : [cliquer ici]

SANTÉ

Projet de loi santé *Adopté à l'Assemblée nationale le 26 mars*	Présenté le 13 février en Conseil des ministres, le projet de loi d'organisation et de transformation du système de santé a été **adopté le 26 mars**. Il a été transmis au Sénat dans la foulée dans l'attente de son examen qui devrait avoir lieu en mai.
	POSITIONS ET ACTIONS D'APF FRANCE HANDICAP APF France handicap a adressé des **propositions d'amendements** visant notamment des mesures permettant une meilleure intégration du secteur médico-social dans les parcours de santé ainsi qu'à renforcer la formation des professionnels de santé. L'association s'est également associée à un amendement inter associatif sur le refus de soins. **La majorité des amendements proposés par APF France handicap ont été relayés** par les députés en commission et en séance publique, et **certains d'entre eux ont été adoptés** tels que :

	• l'évaluation par le conseil territorial de santé des projets territoriaux de santé dans le but de renforcer leur opérationnalité ; • l'intégration des acteurs médico-sociaux à l'espace numérique en santé ; • l'élargissement de la formation des professionnels de santé et du secteur médico-social à l'impact du rôle des aidants sur leur santé ainsi que des modalités de mise en œuvre d'une telle formation via un décret d'application. Nous restons bien entendu mobilisés en vue de l'examen du texte en première lecture au Sénat afin notamment d'adapter les amendements non retenus.
Pour en savoir plus ☞	▪ Avis d'APF France handicap et amendements sur le projet de loi relatif à l'organisation et à la transformation du système de santé : [cliquer ici] ▪ Dossier législatif du projet de loi d'organisation et de transformation du système de santé : [cliquez ici]

Comité interministériel pour la Santé *26 mars 2019*	Si le Comité interministériel pour la Santé (CIS) 2018 a mis l'accent sur la prévention, celui de cette année se concentre sur **la nutrition** et **le développement de la pratique sportive**. L'objectif principal est la lutte contre le surpoids et l'obésité. Par ailleurs, « en mettant un accent prioritaire sur l'activité physique, l'alimentation et la lutte contre l'obésité, le 2e comité interministériel vise à faire de chaque Français un acteur de sa santé et garantir une égalité réelle entre les patients ». Sur le handicap, le Comité prévoit de : • **Faciliter l'accès aux dépistages organisés des cancers pour les personnes en situation de handicap hébergées en établissement** : notamment, en levant le frein financer grâce au financement direct par l'Assurance maladie (et non plus via le budget des établissements médico-sociaux). • **Augmenter le nombre de personnes en situation de handicap pratiquant une activité physique et sportive** : l'adoption, en 2019, de la stratégie sport & handicap permettra de soutenir le développement de la pratique sportive des personnes en situation de handicap dans une logique inclusive. • **Renforcer le parcours de santé des enfants et adolescents protégés** : le Gouvernement annoncera avant l'été la mise en place d'un parcours santé accueil éducation pour les enfants de 0 à 6 ans. Ce parcours devra permettre la mise en place progressive d'une visite médicale systématique pour tous les enfants avant l'âge de 6 ans.
	POSITIONS ET ACTIONS D'APF FRANCE HANDICAP **APF France handicap salue ces quelques mesures mais suivra attentivement** le déploiement effectif des mesures du Comité interministériel pour la Santé 2019 ainsi que l'adoption dans les mois à venir de la stratégie annoncée « Sport & handicap ».
Pour en savoir plus ☞	▪ Dossier de presse du Ministère de la Santé : [cliquez ici] ▪ Actualité publiée sur le site du Gouvernement : [cliquez ici]

Nouvelle convention des chirurgiens-dentistes *Entrée en application le 1er avril*	Suite à la mise en place de la **nouvelle convention 2018-2023 des chirurgiens-dentistes**, des mesures sont prises dans le but d'améliorer la prise en charge des personnes en situation de handicap. L'article 12 de la convention reconnait le besoin de développer une offre de prévention et de soins adaptés aux besoins et aux attentes **spécifiques en valorisant la prise en charge de certains patients en situation de handicap** ainsi que les **techniques de sédation consciente** (alternatives à l'anesthésie générale) utilisées dans ce cadre. Un **supplément handicap** est également prévu et doit être communiqué sur le site de l'assurance-maladie Ameli.fr : *« De même, une majoration spécifique est créée pour les séances de soins dispensés aux patients en situation de handicap lourd. Dans un premier temps cette mesure s'applique aux patients bénéficiaires de l'AEEH ou de la PCH. Les partenaires conventionnels, dans le cadre d'un groupe de travail, étudient en collaboration avec les associations de patients et les experts les conditions d'extension des bénéficiaires de cette mesure. »* Ce supplément fait l'objet d'une **prise en charge à 100 % par l'assurance-maladie obligatoire**. À noter que le texte de la convention pourra évoluer d'ici la fin de l'année en fonction des retours qui feront suite à son entrée en application.
	POSITIONS ET ACTIONS D'APF FRANCE HANDICAP **APF France handicap salue cette avancée** pour l'accès aux soins dentaires des personnes en situation de handicap ainsi que les travaux de l'Association Française pour la Santé Bucco-Dentaire des Personnes en situation de handicap (SOSS : Santé Orale et soins spécifiques) auxquels elle est associée. Elle dénonce cependant via SOSS la définition inadéquate et restrictive des bénéficiaires (AEEH, PCH) et salue l'initiative de la CNAM de travailler sur proposition de SOSS à une meilleure définition via le test d'une échelle qui permet de scorer les difficultés d'accès aux soins. De plus, les CPAM ne semblent à ce jour pas au fait de la prise en charge à 100 % par l'Assurance Maladie. APF France handicap s'inquiète que l'avance de frais en l'absence de tiers-payant ne soit un motif de renoncement aux soins et milite pour un versement directement au praticien.
Pour en savoir plus ☞	▪ Accès à la santé orale, application de la convention des chirurgiens-dentistes, informations, recommandations et propositions : [cliquer ici] ▪ Convention nationale des chirurgiens-dentistes, ce qui change au 1er avril 2019 : [cliquer ici] ▪ Courrier de SOSS à Agnès Buzyn du 30 novembre 2018 : [cliquer ici]

AIDANTS

Proposition de loi visant à favoriser la reconnaissance des proches aidants *Adopté en 2e lecture au Sénat*	La proposition de loi visant à favoriser la reconnaissance des proches aidants déposée par la sénatrice Jocelyne Guidez (Union centriste, Ile-de-France) a été **adoptée à l'unanimité** en 2e lecture au Sénat le 13 mars dernier, après avoir été largement **vidée de sa substance** (suppression des propositions relatives à l'indemnisation du congé de proche aidant). Elle a été transmise dans la foulée à l'Assemblée nationale pour la suite de la navette parlementaire. Le texte tel qu'adopté par le Sénat en 2e lecture propose : • L'intégration dans le **dossier médical partagé** d'un volet relatif aux personnes qui remplissent auprès du titulaire du dossier la qualité de proches aidants ou de proches aidés, en ce qu'elles aident le titulaire du dossier ou reçoivent une aide du titulaire du dossier ; • L'intégration du thème des proches aidants dans les **négociations collectives** des entreprises.
	POSITIONS ET ACTIONS D'APF FRANCE HANDICAP Parce qu'elle propose un certain nombre d'avancées en faveur des proches aidants, **APF France handicap a apporté son soutien** à la proposition de loi dès son dépôt au Sénat fin 2018. **Nous avons fait part lors des auditions parlementaires de notre regret quant à la suppression de la proposition d'indemnisation du congé de proche aidant**, qui aurait constitué une véritable avancée et qui fait partie des revendications de longue date de l'association. Nous restons attentifs aux évolutions qui seront apportées au texte dans la suite de l'examen parlementaire.
Pour en savoir plus ☞	▪ Dossier législatif de la proposition de loi visant à favoriser la reconnaissance des proches aidants : [cliquez ici]

SCOLARISATION

Commission d'enquête sur l'inclusion des élèves handicapés dans l'école et l'université de la République *Création le 6 mars*	Le 6 mars 2019, l'Assemblée nationale a créé une Commission d'enquête sur l'inclusion des élèves handicapés dans l'école et l'université de la République, quatorze ans après la loi du 11 février 2005. La commission ainsi créée est chargée de faire l'état des lieux de la scolarisation des élèves et étudiants handicapés, d'identifier les besoins manquants, et de proposer des améliorations, notamment en termes d'accompagnement des élèves et des familles, de professionnalisation des accompagnants, et de formation. Un cycle d'auditions a été lancé afin de recueillir les observations et propositions de la société sur le sujet. La commission est présidée par la députée Jacqueline Dubois (LREM, Dordogne) et se compose d'une trentaine de parlementaires.
	POSITIONS ET ACTIONS D'APF FRANCE HANDICAP **Le 2 avril, APF France handicap a été auditionnée** par la commission d'enquête et a pu faire part à cette occasion de ses observations et propositions pour une inclusion effective des enfants dans le système scolaire. Nous suivrons avec d'autant plus d'attention les travaux de cette commission et la suite qui leur saura donnée, au vu de l'insuffisance des mesures proposées à ce stade dans le projet de loi « pour une école de la confiance ».

Pour en savoir plus ☞	▪ Proposition de résolution tendant à la création d'une commission d'enquête sur l'inclusion des élèves handicapés dans l'école et l'université de la République : [cliquez ici] ▪ Travaux de la Commission d'enquête : [cliquez ici]

DROIT - JUSTICE

Loi de programmation 2018-2022 et de la réforme pour la justice *Promulguée le 25 mars*	Adoptée définitivement par le Parlement le 18 février, la loi de programmation 2018-2022 a été promulguée le 25 mars suite à une saisine du Conseil constitutionnel sur certaines de ses dispositions. Dans la foulée, le Secrétariat d'État chargé des personnes handicapées a publié une communication relative au droit de vote des majeurs protégés : • **Les majeurs sous tutelle pourront exercer leur droit de vote dès les élections européennes** en s'inscrivant sur les listes électorales. Elles bénéficient pour cela d'un **délai supplémentaire jusqu'au 16 mai**. • La loi garantit le principe de sincérité des scrutins en encadrant strictement les procurations. Ainsi, ni les mandataires, ni les personnes qui suivent des personnes sous tutelle dans des établissements ne pourront recevoir procuration. • Un kit de communication sera adressé à l'ensemble des acteurs concernés afin de faciliter l'exercice effectif de ce droit. L'inscription prolongée sur les listes électorales sera possible **sur simple justificatif de la décision de mise sous tutelle**.
	POSITIONS ET ACTIONS D'APF FRANCE HANDICAP **APF France handicap a toujours défendu le droit de vote pour tous**, notamment pour les personnes majeures sous tutelle. **Nous nous réjouissons de cette avancée dont nous avons informé le réseau** dès la promulgation de la loi par l'intermédiaire d'une circulaire, en appelant l'ensemble de nos adhérents et usagers à exercer leur droit de vote dès les prochaines élections européennes.
Pour en savoir plus ☞	▪ Communication du Secrétariat d'État aux Personnes Handicapées : [cliquez ici] ▪ Circulaire APF France handicap sur l'inscription sur les listes électorales en vue des élections européennes : [cliquez ici]

Mission d'information sur la lutte contre les infractions sexuelles sur mineurs *Cycle d'auditions en cours*	Le 17 octobre 2018, le Sénat a créé une mission commune d'information sur les politiques publiques de prévention, de détection, d'organisation des signalements et de répression des infractions sexuelles susceptibles d'être commises par des personnes en contact avec des mineurs dans le cadre de l'exercice de leur métier ou de leurs fonctions. Elle vise à **dresser un état des lieux** des infractions sexuelles sur mineurs, commises par des adultes dans le cadre de leur métier ou de leurs fonctions, à l'exclusion donc des violences intrafamiliales, et de **formuler des préconisations** pour améliorer les politiques de lutte contre ce fléau. Composée de 28 membres, la mission est présidée par la sénatrice Catherine Deroche (LR, Pays-de-la-Loire). En complément des auditions menées par les parlementaires, un **espace de contribution en ligne** a été ouvert.

	POSITIONS ET ACTIONS D'APF FRANCE HANDICAP Le 2 avril, **APF France handicap a été auditionnée** par la mission d'information. Elle a ainsi pu faire part des difficultés et problèmes spécifiques rencontrés par les mineurs en situation de handicap dans les institutions et proposer plusieurs pistes d'amélioration.
Pour en savoir plus ☞	▪ Travaux de la mission d'information : [cliquez ici] ▪ Espace de contribution en ligne : [cliquez ici]

ENFANCE

Protection de l'enfance *Lancement de la concertation*	Le 27 mars s'est tenu le lancement de la concertation sur la protection de l'enfance par Adrien Taquet, Secrétaire d'État auprès de la ministre des Solidarités et de la Santé. Cette concertation est une des dimensions du **Pacte pour l'enfance** que le Secrétaire d'Etat déclinera dans les prochains mois et qui compte notamment **l'accompagnement des enfants protégés**. L'objectif annoncé de la concertation est de « renforcer l'égalité des chances de ces enfants très vulnérables et de rétablir une véritable égalité de destin ». Six thématiques principales ont été définies dont celle de **mieux accompagner les enfants en situation de handicap**, pour « répondre aux besoins éducatifs, médicaux et médico-sociaux des enfants qui cumulent mesures de protection et handicap ». Le groupe de travail dédié à cette thématique est coprésidé par Michel Autissier, Président du Département du Cher et Jean-Jacques Coiplet, Directeur général de l'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire. **La restitution des travaux de la concertation aura lieu fin juin** pour une présentation dans le cadre du Pacte national pour la protection de l'enfance qui sera annoncée courant juillet.
	MOBILISATION APF FRANCE HANDICAP Fortement mobilisée sur les thématiques de l'enfance, de la promotion de la bientraitance et de la lutte contre la maltraitance, **APF France handicap participera** à ces travaux du groupe de travail dédiés à l'accompagnement des enfants en situation de handicap, **en y apportant sa contribution et ses propositions**.
Pour en savoir plus ☞	▪ Dossier de presse du Ministère de la Santé : [cliquez ici] ▪ Actualité publiée sur le site du Ministère de la Santé : [cliquer ici]

Revenu universel d'activité (RUA) *Lancement de la concertation fin avril*	Le 14 mars, le gouvernement a lancé les « travaux techniques » devant mener à la mise sur pied du futur « revenu universel d'activité » promis par Emmanuel Macron pour 2020 dans le cadre de sa **stratégie de lutte contre la pauvreté**. La création du RUA s'inscrit dans un objectif visant à simplifier, rendre plus lisible et équitable le système des minimas sociaux et à lutter contre le non recours. La secrétaire d'État Christelle Dubos, notamment chargée de la lutte contre la pauvreté, a annoncé le lancement d'une grande concertation fin avril qui devra notamment préciser **le périmètre de cette allocation**. Celle-ci devrait inclure *à minima* : le RSA, les aides au logement et la prime d'activité. **L'AAH est également évoquée** parmi les prestations qui pourraient être intégrées au futur RUA. La concertation, prévue tout au long de l'année 2019, devra déboucher sur une loi en 2020.
	POSITIONS ET ACTIONS D'APF FRANCE HANDICAP **APF France handicap participe** aux réflexions inter-associatives, dans le cadre du Collectif Alerte, autour du futur chantier du revenu universel d'activité. Les positions d'APF France handicap s'appuient sur celles que nous avions déjà prises en janvier 2017 : « Zéro personnes en situation de handicap sous le seuil de pauvreté » : création d'un revenu d'existence, sans prise en compte du revenu du conjoint, non fusionné dans le RUA avec le maintien des droits connexes (santé, logement) et les compléments permettant de tenir compte de la situation particulière, notamment de l'impossibilité de travailler. Nous restons mobilisés pour **faire part de nos positions et contribuer aux réflexions** qui démarreront dans quelques semaines avec la concertation.
Pour en savoir plus ☞	▪ Positions APF France handicap (janvier 2017) : [cliquez ici] ▪ Article de Faire Face : [cliquez ici]

Réforme des retraites *Concertation en cours*	La concertation sur la réforme des retraites poursuit son cours, pilotée par Jean-Paul Delevoye, Haut-Commissaire à la réforme des retraites. Celui-ci proposera à la fin du premier semestre 2019 **des orientations** pour guider la future réforme. Celle-ci devra notamment prendre en compte les spécificités de certaines situations notamment celles liées à la situation de handicap. Parallèlement à ces travaux, un rapport de la députée Corinne Vignon (LREM, Haute-Garonne), au nom du **groupe de travail dédié à la réforme des retraites à l'Assemblée nationale**, sera également remis en juin pour alimenter les réflexions. Ce groupe de travail est chargé plus spécifiquement *« des questions transversales comme la retraite et les femmes, la pénibilité ou encore **les dispositifs qui pourraient être mis en place pour les aidants de personnes âgées ou handicapées** »*. Sur la base de ces éléments, un projet de loi devrait être présenté au second semestre 2019 en vue d'une adoption d'ici 2020.
	POSITIONS ET ACTIONS D'APF FRANCE HANDICAP **APF France handicap suit de près** les réflexions et informations relatives à la future réforme. Le 4 avril, **elle a participé à une table-ronde à l'Assemblée nationale** sur l'invitation du groupe de travail relatif à la réforme des retraites présidé par Corinne Vignon. **L'occasion pour l'association de faire part de ses revendications** comme l'amélioration de la qualité de vie au travail des seniors en situation de handicap et des fins de carrière, l'amélioration du niveau des retraites des personnes en situation de handicap et la nécessité d'un engagement en faveur des proches aidants.
Pour en savoir plus ☞	Site du gouvernement sur la réforme des retraites : [cliquez ici]

EMPLOI

Concertation sur l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (OETH) *Projets de décrets*	La réforme de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés, adoptée dans le cadre de la loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, doit entrer **en vigueur le 1er janvier 2020**. Une concertation a eu cours en début d'année sur **trois projets de décrets** d'application de cette loi : • Un projet de décret relatif aux modalités de déclaration de l'OETH ; • Un projet de décret relatif à la contribution ; • Un projet de décret relatif aux accords agréés des entreprises. Ces trois décrets sont soumis à une consultation pour avis notamment auprès du Conseil d'État et du CNCPH avant leur publication prévue en avril.
	POSITIONS ET ACTIONS D'APF FRANCE HANDICAP La commission Emploi du CNCPH a émis une proposition d'avis soumise à la commission permanente fin mars pour arbitrage. La commission permanente du CNCPH a décidé de ne formuler un avis que pour deux des trois décrets : celui relatif aux modalités de déclaration et celui relatif aux accords agréés des entreprises. Sur le projet de décret relatif à la contribution, le CNCPH a décidé de ne pas émettre d'avis au vu de divergences de positionnement, en particulier autour de la question du plafond de recours à la sous-traitance comme modalité de règlement de la contribution à l'OETH et à son impact suffisamment incitatif (ou désincitatif selon le collège associatif) se répercutant sur le secteur de l'emploi adapté et protégé. Sur ce dernier point, APF France handicap continue à se mobiliser, notamment auprès du cabinet de la Ministre du Travail, Murielle Pénicaud, avec la laquelle nous avions signé un accord en juillet dernier : « Cap vers l'entreprise inclusive »
Pour en savoir plus ☞	▪ Évolution OETH (note de synthèse APF France handicap) : [cliquez ici] ▪ Position inter-associative sur la valorisation EA / ESAT : [cliquez ici]

EUROPE ET INTERNATIONAL

Informations du CFHE

Conseil Français des personnes Handicapées Pour les questions Européennes

Le Conseil Français des personnes Handicapées pour les questions Européennes (CFHE) – dont APF France handicap est membre fondateur - **édite une lettre d'information** qui présente chaque mois les activités du CFHE, ainsi que les informations importantes concernant les législations européennes, la mise en œuvre de la Convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées et les évènements organisés autour de ces thématiques.

☞ Le dernier numéro de la lettre : [cliquez ici] / Pour vous abonner à cette lettre d'information : [cliquez ici]

Conférence des ministres européens du handicap

À l'initiative de Sophie Cluzel, secrétaire d'Etat chargée des personnes handicapées, et de Nathalie Loiseau, alors ministre chargée des Affaires européennes, dix ministres et secrétaires d'État chargés des personnes en situation de handicap et des représentants de l'ensemble des États membres se sont réunis le 14 mars au ministère de l'Europe et des Affaires étrangères.

Une déclaration a été signée réaffirmant l'engagement des participants à soutenir davantage l'autonomie des 80 millions de personnes handicapées à l'échelle de l'Union Européenne. Les échanges se sont focalisés autour de quatre sujets principaux :

- Le soutien à l'autonomie ;
- Le renforcement de la coopération en matière de recherche ;
- L'organisation le 16 mai prochain de l'événement « Duoday » ;
- L'échange des bonnes pratiques et des avancées en termes d'accessibilité des biens et services.

☞ Communiqué de presse du Secrétariat d'État chargé des personnes handicapées : [cliquez ici]

Grève mondiale des jeunes pour le climat

Le 15 mars 2019, à l'appel de la jeune lycéenne suédoise Greta Thunberg et des mouvements mondiaux « Youth for climate », de nombreux jeunes ont décidé de manifester leur soutien lors d'une grève pour le climat.

Plus que jamais engagée dans le combat contre le réchauffement climatique, **APF France handicap a exprimé son soutien à ce mouvement**, ainsi qu'à la marche du siècle pour le climat qui s'est tenue le 16 mars partout en France.

L'association prône l'urgence d'une réelle modification de nos comportements. Dans cette perspective, la **Commission Nationale Politique de la Jeunesse d'APF France handicap** organisera des échanges autour de 6 des 17 objectifs du développement durable des Nations Unies à l'occasion de ses rencontres jeunesse qui se tiendront à Amiens du 20 au 22 septembre prochains.

☞ Communiqué de presse APF France handicap : [cliquez ici]

Réclamation collective auprès du Comité européen des droits sociaux

Le 14 mai 2018, le Forum européen des personnes handicapées et Inclusion Europe ont déposé une réclamation collective auprès du Comité européen des droits sociaux pour violation par l'Etat français de plusieurs articles de la Charte sociale européenne révisée. Cette réclamation a été déposée au motif que la situation de la France n'est pas conforme aux dispositions prévues par la Charte en raison de l'absence d'accès effectif des personnes handicapées à une vie autonome et incluse dans la société et de l'impact résultant sur leurs familles. Début janvier, le Gouvernement a déposé un mémoire sur le bien-fondé de cette réclamation, auquel les organisations réclamantes ont réagi par une réplique envoyée au Comité européen des droits sociaux. Cette réplique a été mise en ligne le 10 avril sur le site du Conseil de l'Europe.

☞ Réplique du Forum européen des personnes handicapées et Inclusion Europe au mémoire du Gouvernement sur le bien-fondé : [cliquez ici]

☞ Lien vers la réclamation collective du 14 mai 2018 et le mémoire du Gouvernement sur le bien-fondé du 17 janvier 2019 : [cliquez ici]

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

Avril 2019		
18 avril	Scénarios chiffrés sur la concertation « Grand Âge et Autonomie »	CNSA
30 avril	Journée mondiale sur la mobilité	
Fin avril	Lancement de la concertation sur le revenu universel d'activité (RUA)	Gouvernement
Mai 2019		
16 mai	Duoday	
7 au 14 mai	**Publication du Baromètre APF France handicap sur la confiance** **Caravane APF France handicap « En route pour nos droits ! »**	**APF France handicap**
26 mai	Élections européennes	
30 mai	Journée mondiale de la SEP	
Courant mai	Projet de loi santé : examen en première lecture	Sénat
Courant mai	Projet de loi d'orientation des mobilités : examen en première lecture	Assemblée nationale
Juin 2019		
23 juin	**Journée olympique**	
Courant juin	Présentation du PJL Bioéthique	Conseil des Ministres
Fin juin	Conclusion de la Conférence Nationale du Handicap	Président de la République
Courant juin	Rapport de la députée Corinne Vignon sur la réforme des retraites	Assemblée nationale
Courant juin	Restitution de la concertation sur la protection de l'enfance	Adrien Taquet

☞ ***Vous pouvez suivre en permanence cette actualité et nos mobilisations sur***
- le site APF France handicap (rubrique actualités) : [cliquez ici]
- le site de Faire Face : [cliquez ici]

☞ *Prenez connaissance des **avis du CNCPH sur le site du Gouvernement** [cliquez ici]*

☞ ***Retrouvez tous les numéros de la lettre sur le blog du mouvement : [cliquez ici]***

☞ *Si vous ne pouvez pas **accéder à des liens, contacter** **siege-secretariat.ddapi@apf.asso.fr***